

Préservation du milieu naturel cet été

Le service public de l'assainissement vous informe



**En Île-de-France
24h/24, 7j/7,
le SIAAP dépollue les eaux
usées de près de 9 millions
de Franciliens.**

En mettant à votre disposition cette brochure, le SIAAP (Service Public de l'Assainissement Francilien) souhaite vous informer des actions concrètes et du dispositif particulier qu'il met en œuvre pour cet été 2020 pour la préservation du milieu naturel en tenant compte des risques météorologiques de la période estivale.

Vous y trouverez les informations utiles et les réponses à vos préoccupations. Pour mieux nous connaître, nous vous invitons à nous rejoindre sur notre site internet siaap.fr

À PROPOS DU SIAAP

En Île-de-France, le SIAAP est le service public chargé de l'assainissement des eaux usées. Son rôle consiste à dépolluer les eaux usées des habitants, ainsi que les eaux pluviales et industrielles, afin de rendre à la Seine et à la Marne une eau propre, propice au développement du milieu naturel.

1700 agents publics, dans 6 usines d'épuration, assurent cette mission, notamment au sein du site Seine aval, situé dans les Yvelines, sur les communes d'Achères, de Maisons-Laffitte et de Saint-Germain-en-Laye.

Incendie de l'usine Seine aval : quelles incidences pour le fleuve ?

Le 3 juillet 2019, un bâtiment de l'usine Seine aval a été détruit par un incendie. Ce dernier n'a fait aucune victime. Cependant, il a mis hors d'usage le bâtiment de « clarifloculation » qui traite les eaux excédentaires par temps de pluie. Le déversement de ces eaux a entraîné une forte chute de la teneur en oxygène dans le fleuve et une mortalité piscicole dans les jours qui ont suivi.

Depuis le 18 novembre 2019, les paramètres de rejet (carbone, azote, phosphore) par temps sec sont conformes aux attentes réglementaires.

Face à l'incident : le SIAAP mobilisé en continu

Dès les premières heures de l'incendie, les équipes du SIAAP se sont pleinement mobilisées. Cet engagement a permis à l'usine Seine aval de retrouver en 48 heures, une qualité de traitement des eaux et à la Seine un taux d'oxygène dissous proche de la normale.

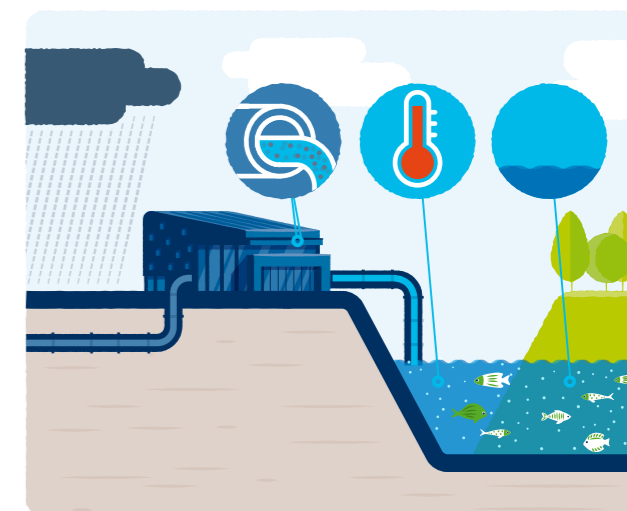
Par ailleurs, le SIAAP a renforcé, depuis juillet 2019, le suivi de la qualité des eaux de la Seine (et notamment des taux d'oxygène dissous) afin de s'assurer du bon retour à la normale.

Cet engagement se poursuit depuis un an, en concertation avec les associations, les collectivités et les services de l'État, afin d'assurer un équilibre favorable à la biodiversité du site. Le SIAAP a ainsi travaillé avec les Fédérations de pêcheurs des Yvelines et du Val-d'Oise, pour garantir le maintien et le développement de la faune piscicole de la zone impactée et développer de nouvelles frayères (lieux où les poissons déposent leurs œufs). Une communication régulière et détaillée a été déployée en lien avec la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie), la Préfecture des Yvelines et les maires des communes riveraines pour rendre compte de l'évolution de la situation.

Pour rester informé et suivre la qualité du milieu naturel, rendez-vous sur siaap.fr

Un an après : un retour à la normale par temps sec mais des risques qui subsistent lors d'orage exceptionnel pour la vie piscicole

Aujourd'hui, les analyses du fleuve montrent un retour à la normale par temps sec. En été, si le débit du fleuve est faible et sa température supérieure à 22 °C, les fortes précipitations ou les orages estivaux peuvent avoir une incidence sur le milieu aquatique. Les capacités de traitement de l'usine étant diminuées dans la mesure où une partie de ses équipements est en réparation, en cas d'orage, une partie des eaux ne peut être traitée, entraînant ainsi un risque de mortalité piscicole par manque d'oxygène.



En période estivale (juin à septembre)

En cas de fortes précipitations, le risque de déversements en Seine d'eaux partiellement traitées ou brutes ajouté à la situation de fragilité de la Seine en cette période (température élevée du fleuve et faible débit) crée un risque de mortalité piscicole.

L'eau n'est pas toxique, en revanche sous l'influence de l'augmentation des températures et de la baisse des débits du fleuve, l'activité intense de la flore bactérienne peut provoquer une consommation excessive d'oxygène dissous, conduisant à une désoxygénation locale mais profonde du fleuve.

Un dispositif spécifique d'intervention pour l'été 2020

Face aux risques liés aux orages et aux fortes précipitations, le SIAAP a mis en place un dispositif de prévention sur la période estivale (du 16 mai au 14 octobre 2020) qui s'ajoute au suivi régulier des usines. Celui-ci comprend 4 niveaux d'alerte et des actions concrètes permettant d'intervenir immédiatement pour protéger l'équilibre du fleuve.

Un suivi encore plus régulier du milieu naturel

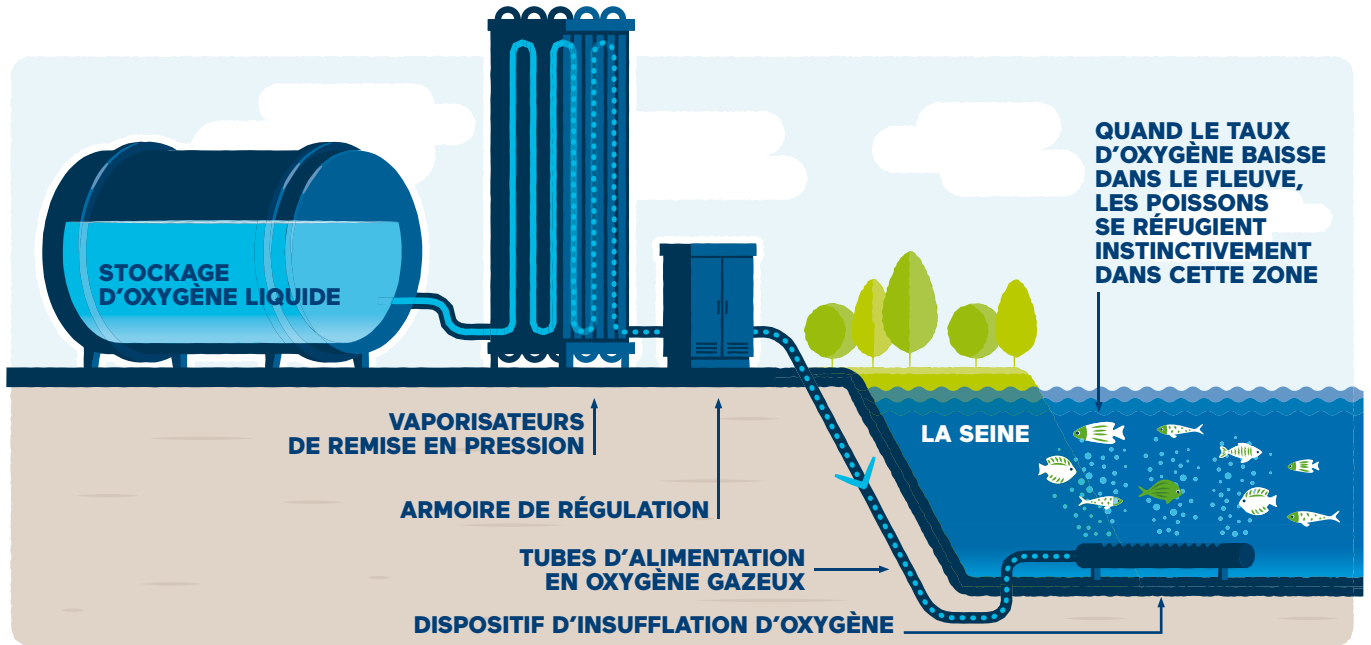
Cet été, le SIAAP réalise tous les 15 jours des analyses sur la qualité /physico-chimique et bactériologique des eaux. Ce suivi est renforcé par des équipes d'intervention mobilisables 24h/24 et 7j/7. Par ailleurs, une communication régulière est mise en place auprès des communes concernées, des fédérations de pêche et des services de l'État.



Îlot supplémentaire opérationnel depuis le 19 juillet 2019 dans le canal de rejet de Seine aval

Des mesures d'intervention rapides et concrètes pour la vie piscicole

DES ÎLOTS DE SURVIE POUR UNE RÉOXYGÉNATION DE LA SEINE ET DE LA MARNE LORS DE VIOLENTS ORAGES



Mobilisation de l'ensemble des capacités épuratoires du réseau francilien

En cas de fortes précipitations, le SIAAP exploitera l'ensemble de son réseau pour dérouter les eaux usées et pluviales sur ses autres usines et utilisera ses équipements de stockage en temps de pluie.

Activation des îlots de survie pour les poissons

Trois îlots de survie sont installés dans la Seine (Île-Saint-Denis, Colombes et Nanterre). Suite à l'incendie, un îlot supplémentaire a été placé dans le canal de rejet de Seine aval. Ces îlots protègent les poissons quand le taux d'oxygène baisse. En cas de besoin, ils viennent se placer instinctivement dans cette zone.

Engagé auprès des communes riveraines, des associations et des pouvoirs publics, le SIAAP met tout en œuvre pour protéger le fleuve et sa biodiversité cet été et tout au long de l'année.



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE SIAAP, RENDEZ-VOUS SUR :

WWW.SIAAP.FR



SIAAPASSAINISEMENT



@Le_SIAAP



@Le_SIAAP



SIAAP